



# VE<sup>X</sup> info

Bulletin d'information communal

Numéro 6 Juin 2012

## EDITORIAL

Durant ces derniers mois, on a régulièrement reproché au Conseil municipal ce que certains qualifient de laxisme en matière de délivrance d'autorisations de construire. Le Conseil laisserait construire n'importe quoi!

A l'opposé, d'autres citoyens s'offusquent lorsque la commune les sanctionne pour avoir réalisé des constructions sauvages ou leur demande d'adapter leur projet aux exigences de la réglementation en vigueur.

### Où se trouve la vérité?

En matière d'esthétisme, force est de reconnaître que personne ne peut prétendre la détenir et chacun sait que les goûts et les couleurs sont affaire de perception individuelle.

Il convient toutefois d'admettre que l'urbanisation d'un village comme le nôtre ne peut pas offrir un résultat satisfaisant si les aspirations indivi-

duelles des citoyens prennent systématiquement le pas sur une vision globale et sur la recherche d'un état final visant harmonie et cohérence. En particulier dans et autour des hameaux typiques, certaines interventions peuvent conduire à une dénaturation regrettable et irréversible de notre patrimoine architectural. L'outil qui doit permettre d'éviter les dérives et de préserver l'esthétique de notre village est évidemment le Règlement communal des constructions. Ce texte, adopté et donc voulu par l'Assemblée primaire, n'offre hélas pas une ligne précise pour orienter rénovations et constructions dans les secteurs historiques de notre commune. Son application par le Conseil municipal n'est dès lors pas aisée.

Qu'en pensent les Bacounis? Sont-ils fiers de leur patrimoine architectural? Désirent-ils le valoriser ou préfèrent-ils le dénaturer voire même l'abandonner?



**JEUDI 21 JUIN 2012  
SALLE DU COMPLEXE  
COMMUNAL  
A 19H00  
ASSEMBLÉE  
BOURGEOISIALE**

**SUIVIE  
A 19H30  
ASSEMBLÉE  
PRIMAIRE**

**Les ordres du jour des  
assemblées peuvent être  
consultés au pilier public.**



**VAL D'HÉRENS**  
ASSOCIATION  
DES COMMUNES  
*SOURCE D'ÉNERGIES*

## INFOS SYMPAS

### MARCHE DES CONTEURS

Une soirée de contes dans le cadre de « La marche des conteurs » aura lieu à Vex et dans différents endroits du Val d'Hérens le soir du samedi 4 août 2012.

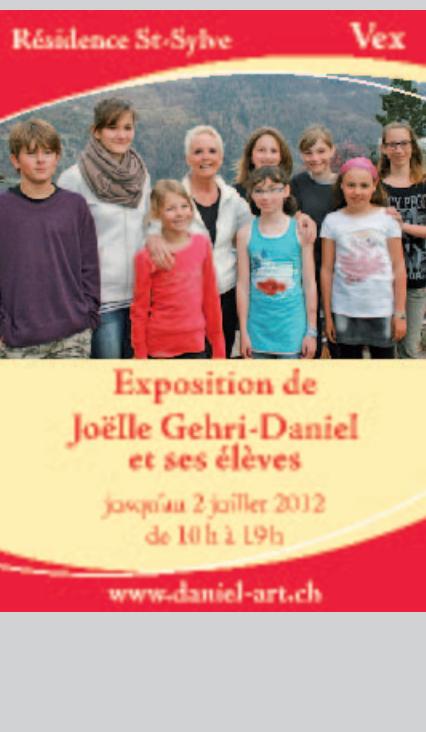
### BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Vex est ouverte les lundis et jeudis entre 16h00 et 19h00.

<http://vex.biblioovs.ch>

Tél : 027 207 51 11

### EXPOSITION DE PEINTURE AU HOME ST-SYLVE



En promenade avec Didonk l'Ecureuil.

La présente édition de VexInfo est en grande partie consacrée à ces questions. Le Conseil municipal, avec le soutien du projet mort-né de Parc naturel régional, a recensé tous les immeubles historiques de notre village et prépare un concept de soutien à la restauration de ceux qui se révèlent dignes de traverser les siècles. Des propositions vous seront donc soumises prochainement et il vous appartiendra de décider.

D'ici là, nous essaierons de ne pas autoriser n'importe quoi...!

Bien à vous.

*Danny Defago  
Président*

## HELP ! HELP !

Bonjour à tous,  
Je m'appelle le Grand Bisse de Vex venant de Nendaz (pas facile à assumer). Voilà, ça fait depuis 1453 que je roule mes eaux, de la Printze aux Mayens-de-Sion, pour aller mourir dans le Bisse de Ste Anne.

Vu mon grand âge, j'ai besoin qu'on me cajole, qu'on me cocole un peu, vous ne trouvez pas que je mérite un peu d'attention? Je cherche quelques baby-sitters pour venir procéder à mes grands nettoyages de printemps: une série de farfelus ont décidé que les 2 premiers samedis de mai me seraient consacrés, afin de faire ma toilette de printemps: pas le choix que de m'exécuter!

Et puis, lors des week-ends, je me sens bien seul, vous ne voudriez pas venir me tenir un peu compagnie, en nettoyant les grilles, en enlevant tous les déchets que des promeneurs mal intentionnés me jettent parmi? Vous savez, ce n'est pas compliqué, un enfant de six ans pourrait le faire! Vous qui courez au diable vert pour faire du sport, si vous veniez vous balader de temps en temps le samedi ou le dimanche le long de

mes berges, vous pourriez, tout en brûlant vos calories sur les 12 km du parcours (simple course), soulager à la fois le garde et les finances chancelantes du comité!

Vous verrez, si vous me faites confiance, vous ne le regretterez pas, vous rentrerez chez vous, le soir, fatigués, mais les yeux remplis de beaux souvenirs et avec le sentiment d'avoir rendu service. Si vous ouvrez bien les yeux et faites silences, vous verrez....des lutins, de belles fées et peut-être... même Bamby.

### Pour tous renseignements:

Jean-Noël Fragnière, garde,  
079 310 76 90  
Edna Favre, présidente,  
079 420 70 51

Un sentier didactique, conduit par Didonk l'Ecureuil vous instruira sur la gestion des dangers naturels, le grand bisse de Vex, les glaciations et le modèle glaciaire, les bisses en Valais, le mélèze et la dendrochronologie. Les fascicules sont en vente dans les OT, les kiosques et les commerces longeant le Bisse.



## LES JEUNES BACOUNIS REÇOIVENT LE PAPA DE YAKARI

Le mardi 13 mars 2012, les écoliers de Vex avaient rendez-vous avec Claude de Ribeauvierre, le célèbre auteur suisse des bandes dessinées de Yakari et Buddy Longway. Accompagné de sa femme Dominique, coloriste des BD de Yakari et également auteur d'albums, Derib a parlé de son parcours à un auditoire attentif et impressionné.

Encouragé par des parents artistes et en avance sur leur temps, Derib a su très tôt qu'il serait dessinateur de BD. Pour le faire progresser dans son apprentissage du dessin, son père lui faisait dessiner l'anatomie du corps humain.

A 19 ans, il part à Bruxelles pour apprendre le métier aux côtés de Peyo, l'auteur des Schtroumpfs, avec qui il travaille pendant plusieurs années.

Derib est aujourd'hui l'auteur de plus de 80 bandes dessinées et travaille

toujours avec Job (André Jobin, scénariste de Yakari).

La gentillesse et la disponibilité de Derib ont beaucoup touché les enfants qui ont pu questionner l'auteur durant la deuxième partie de la rencontre. La pertinence des questions, l'intérêt et la patience des enfants ont surpris Claude et Dominique qui ont pu aborder le côté technique de la BD. Derib dessine ses histoires au crayon puis à l'encre de Chine avant qu'elles ne soient mises en couleur. Passionné par les chevaux et les Indiens d'Amérique, ses œuvres en sont fortement inspirées.

Avant la séance très attendue des dédicaces, Derib a présenté la première page de sa prochaine bande dessinée «Quand je serai Reine», dont l'histoire se déroule dans le Val d'Hérens et qui sera en principe publiée en octobre 2012.



Un public attentif...



En pleine séance de dédicaces: les 1<sup>es</sup> primaires, ...



Et les 4<sup>e</sup> primaires.



Maison Gauthier



François Theytaz

## LA COMMISSION CULTURELLE VOUS PROPOSE «LES VENDREDIS-GAUTHIER» C'EST QUOI ?

Qui dit «Vendredis-Gauthier» dit «programme culturel», c'est ce que nous vous proposons dès cet été. Notre but est de faire vivre cette maison sise en plein cœur de Vex, et de créer un rendez-vous mensuel pour les Bacounis.

Nous vous attendons chaque premier vendredi du mois pour une activité au sein du village.

Ce programme se veut varié et destiné à tous les publics.

Voici ce que nous vous proposons :

- le vendredi 7 septembre projection d'un film en plein air
- le vendredi 5 octobre exposition de photos d'élèves de Vex, du siècle passé à nos jours
- le vendredi 2 novembre concert de François Theytaz (piano et chant) et Pierre-Alain Jost (batterie et guitare).  
Avec des invités surprise...

- le vendredi 7 décembre dégustation de vins et chocolats

Soyez attentifs ! Vous recevrez une information plus détaillée en août prochain.

Nous espérons que ce programme vous donnera envie de partager quelques moments de convivialité autour d'une activité commune et nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

Pour la Commission Culturelle :  
Eric Rudaz, Madeleine Mayoraz,  
Mathieu Carruzzo,  
Anne Paunier Grandjean, Josiane  
Pitteloud et Cathy Sierro



Les HYDRO-Guides en action.



## HYDRO-Guides

Terres d'accueil touristiques par excellence, les régions alpines sont très prisées durant la saison estivale. Les abords des rivières sont attractifs pour le sport, la détente ou la pêche. Pourtant des lâchers d'eau inhérents à l'exploitation d'aménagements hydroélectriques peuvent se produire de manière subite, à tout moment de la journée, même par beau temps. Ils engendrent une hausse soudaine du niveau de la rivière. Les personnes stationnant au bord ou dans un cours d'eau se trouvent alors en danger.

Conscients de cette situation, les producteurs d'électricité ont renforcé, ces 10 dernières années, les mesures de prévention des risques en rivières.

Partout où un danger a été détecté, des panneaux d'avertissement ont été installés, parfois même dotés d'un signal lumineux pour attirer l'attention.

Au début de la belle saison, des affiches d'information et de prévention sont distribuées dans les communes, les bureaux touristiques, les hôtels ou les campings. Des interventions fréquentes sont faites sur les ondes des radios locales. De nombreux articles et des annonces sont publiés dans les journaux.

Depuis 2007, HYDRO Exploitation recrute aussi des HYDRO-Guides. Entre le 15 juin et le 15 septembre, ces jeunes étudiants sillonnent les abords des rivières et sensibilisent le public aux risques liés à l'exploitation des ouvrages hydroélectriques. C'est avec le sourire qu'ils rappellent l'importance des panneaux de danger et délivrent des messages de prévention. Ils rencontrent plus de 12'000 personnes chaque été.

## Montagn'Art 2012

Du 6 au 11 août 2012, la station de Thyon- Les Collons accueillera le 6ème Symposium international de sculpture. Quatorze artistes venant d'Amérique latine, d'Espagne, de France, d'Italie, de République tchèque... sculpteront en «live», des Masses à Thyon 2000.

Toutes les personnes passant dans les alentours pourront s'intéresser à suivre l'évolution des œuvres, tout au long de la semaine.

Deux artistes locaux: William Besse et Dominique Seppey sculpteront également face au public.

Le thème retenu cette année s'intitule: «Mythes et légendes» et promet des merveilles.

Dans le but, non seulement d'inviter des artistes de renommée internationale, mais de donner la chance à nos artistes locaux, nous leur offrons une vitrine d'exposition durant toute la semaine. Ainsi, ils pourront exposer quelques-unes de leurs œuvres et mieux se faire connaître.

Le vendredi 10 août, la journée officielle réunira tous nos généreux mécènes. Ils auront l'occasion d'une part, de faire connaissance avec les artistes et d'autre part, de goûter aux produits du terroir.

Le samedi 11, le public pourra voter pour une œuvre de son choix et ainsi désigner le prix 2012.

Bienvenue à tous, petits et grands et rendez-vous sur les hauteurs ! L'art n'est pas une question de spécialiste, juste un coup de cœur... Pour tous renseignements: [www.thyon-region.ch](http://www.thyon-region.ch)



**Commune de Vex - Compte annuel 2011**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

		<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>ACTIF</b>			
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>fr.</b>	<b>13'134'953.59</b>	<b>13'519'112.02</b>
<b>Disponibilités</b>			
C.C.P. no 19-1601-4	fr.	6'029'146.38	5'449'542.71
CS n°67'782-91	fr.	290'763.18	274'015.64
CS n°67'782-91-1	fr.	40'174.55	40'204.91
UBS n°HO-141'763-0	fr.	26'781.59	26'823.80
Raiffeisen n°3'088.88	fr.	1'951'568.56	104'010.16
Raiffeisen n°3'088.24	fr.	3'412'219.80	-
	fr.	307'638.70	5'004'488.20
<b>Avoirs</b>			
Débiteurs	fr.	2'095'403.45	2'181'455.30
	fr.	2'095'403.45	2'181'455.30
<b>Placements et participations</b>			
<b>Placement à terme</b>			
UBS placement à terme	fr.	-	3'000'000.00
<b>Actions et parts sociales</b>			
Association valaisanne des invalides (4 parts)	fr.	1.00	1.00
Forces Motrices Valaisannes (5929 actions)	fr.	5'929.00	5'929.00
Actions BCV (31 actions)	fr.	31.00	31.00
Télé-Mont-Noble SA (3 actions)	fr.	3.00	3.00
Télé-Thyon SA (9501 actions)	fr.	9'501.00	9'501.00
CCF SA (12 actions)	fr.	12.00	12.00
Parts Tennis Les Mayens-de-Sion (10 parts)	fr.	1.00	1.00
Actions gratuites ESR (1482 actions)	fr.	1'482.00	1'482.00
Parts Tennis Les Collons (10 parts)	fr.	1.00	1.00
Actions Gravière du Val d'Hérens SA (29 actions)	fr.	29.00	29.00
Actions Télé-Veysonnaz SA (20 actions)	fr.	20.00	20.00
Actions FMB SA	fr.	38'760.00	38'760.00
Actions CGN SA	fr.	10.00	10.00
Actions Télé-Evolène SA	fr.	10.00	-
<b>Prêts</b>			
Prêt à FMB SA	fr.	1'418'666.00	1'418'666.00
Prêt à GVH SA	fr.	38'000.00	38'000.00
Prêt à ACVH SA	fr.	200'000.00	250'000.00
Prêt à Résidence St-Sylve	fr.	625'000.00	500'000.00
Prêt au Cône de Thyon	fr.	200'000.00	-
<b>Terrains / immeubles</b>			
Terrains	fr.	1.00	1.00
Bâtiment Chenevières (anc. Bovier)	fr.	1'312'690.90	-
<b>Transitoires</b>			
Actifs transitoires	fr.	1'160'255.86	625'667.01
	fr.	1'160'255.86	625'667.01
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>fr.</b>	<b>1'590'081.00</b>	<b>1'045'087.00</b>
<b>Immobilisations</b>			
Actifs à amortir	fr.	1'590'081.00	1'045'087.00
	fr.	1'590'081.00	1'045'087.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>fr.</b>	<b>14'725'034.59</b>	<b>14'564'199.02</b>

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

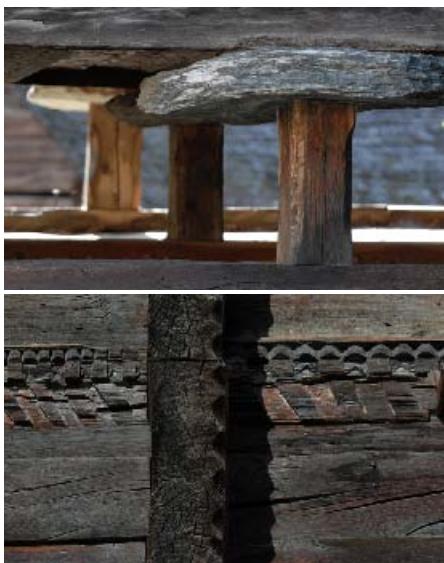
	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>PASSIF</b>		
<b><u>ENGAGEMENTS (FONDS DE TIERS)</u></b>	<u>fr. 6'155'074.90</u>	<u>fr. 6'027'300.23</u>
<b><u>Engagements courants</u></b>	fr. 2'391'965.75	fr. 1'427'216.78
Créanciers	fr. 2'391'965.75	fr. 1'427'216.78
<b><u>Dettes à court terme</u></b>	fr. 635'800.00	fr. 735'640.80
BCV n°R 0100.61.43	fr. 56.95	fr. 13.75
BCV n°C 0100.61.39	fr. 122'407.00	fr. 231'044.10
Bourgeoisie de Vex - c/c	fr. 113'336.05	fr. 104'582.95
Bourgeoisie de Vex - prêt	fr. 400'000.00	fr. 400'000.00
<b><u>Dettes à moyen et long terme</u></b>	fr. 750'000.00	fr. 900'000.00
UBS n°GX103'411-1 ( Complexe communal)	fr. 150'000.00	fr. 300'000.00
BCV n°K 0866.07.52	fr. 600'000.00	fr. 600'000.00
<b><u>Emprunts à taux préférentiels</u></b>	fr. 477'150.00	fr. 617'825.00
Crédit LIM/Etat - Salle de gym	fr. 7'800.00	fr. 9'200.00
Crédit LIM/Confédération - Salle de gym	fr. 7'700.00	fr. 14'800.00
Crédit LIM/Etat - Chenevières	fr. 25'000.00	fr. 37'500.00
Crédit LIM/Etat - Pavillon scolaire	fr. 15'900.00	fr. 21'200.00
Crédit LIM/Etat - Réservoir Ste-Anne	fr. 1'000.00	fr. 5'000.00
Crédit LIM/Confédération - Route des Indivis	fr. 23'750.00	fr. 35'625.00
Crédit LIM/Etat - Route des Indivis	fr. 30'000.00	fr. 42'500.00
Crédit LIM/Etat - Station de filtration	fr. 129'500.00	fr. 164'500.00
Crédit LIM/Confédération - Station de filtration	fr. 66'500.00	fr. 87'500.00
Crédit LIM/Etat - Complexe communal	fr. 85'000.00	fr. 100'000.00
Crédit LIM/Confédération - Complexe communal	fr. 85'000.00	fr. 100'000.00
<b><u>Emprunts à des entités particulières</u></b>	fr. 1'368'102.00	fr. 1'368'102.00
Dons	fr. 113'102.00	fr. 113'102.00
Paroisse de Vex	fr. 1'255'000.00	fr. 1'255'000.00
<b><u>Provisions</u></b>	fr. 340'000.00	fr. 230'000.00
Provision pour pertes sur débiteurs	fr. 240'000.00	fr. 50'000.00
Provision / mensurations officielles MO	fr. -	fr. 180'000.00
Provision / routes agricoles	fr. 100'000.00	fr. -
<b><u>Transitoires</u></b>	fr. 192'057.15	fr. 748'515.65
Passifs transitoires	fr. 192'057.15	fr. 748'515.65
<b><u>ENGAGEMENTS ENVERS FIN. SPECIAUX</u></b>	<u>fr. 1'469'410.95</u>	<u>fr. 1'462'121.75</u>
Fonds de réserve / eaux usées	fr. 127'339.40	fr. 194'150.20
Participation abris PC	fr. 1'342'071.55	fr. 1'267'971.55
<b><u>FORTUNE NETTE</u></b>	<u>fr. 7'100'548.74</u>	<u>fr. 7'074'777.04</u>
Excédent de l'actif	fr. 7'074'777.04	fr. 7'017'634.27
<b><u>Bénéfice de l'exercice</u></b>	<b>fr. 25'771.70</b>	<b>fr. 57'142.77</b>
<b><u>TOTAL DU PASSIF</u></b>	<b>fr. 14'725'034.59</b>	<b>fr. 14'564'199.02</b>

# CONSERVER LE PATRIMOINE BATI

*Les différents hameaux de Vex présentent encore un caractère typique du fait de leurs compositions en bâisses traditionnelles bien typées: maisons, greniers, raccards, granges-écuries. Les maisons sont toutes dotées de balcons aux balustrades diversement ouvragées. Mais les temps changent.*

L'âge des bâtiments, l'évolution de la population, la succession des générations, les modifications socio-culturelles nécessitent des travaux d'entretien ou des transformations.

Dans les villages les automobiles ont presque partout remplacé le bétail, plus personne ne stocke ses habits de fêtes ou sa nourriture dans les greniers, les raccards et les granges sont laissés à l'abandon ou utilisés comme locaux de débarras. Bien des propriétaires souhaitent recevoir plus de lumière dans les appartements aux petites fenêtres et les nouvelles normes imposent de hausser les balustrades des balcons quand ce n'est pas l'objectif de gagner du volume qui conduit à créer une véranda. Pire encore, certains, pour gagner 1 cm de hauteur de la chambre principale ont fait raboter les inscriptions de la planète !



05.2012 / Vex / Conserver le patrimoine bâti



VAL D'HÉRENS

SOURCE D'ÉNERGIES

## INVENTAIRE DU PATRIMOINE\* BATI

Un groupe de réflexion, comprenant un représentant par commune avait été mis sur pied dans le cadre du projet de Parc naturel, afin de faire un inventaire du patrimoine bâti à l'échelle de la vallée. Les principaux buts recherchés étaient les suivants:

- être attentifs à la richesse du patrimoine architectural de chaque commune,
- élaborer ensemble une stratégie de valorisation de celui-ci,
- sélectionner durablement des constructions et des ensembles bâties,
- freiner le processus de dégradation.

La mission était de photographier toutes les bâisses situées dans la zone du vieux village et de les répertorier sur plan. Des critères retenus par la commission du Patrimoine bâti nous permettaient de procéder à une analyse sommaire des bâtiments:

- objet digne d'intérêt,
- bâtiment en danger (à couvrir, renforcer...),
- interventions malheureuses portant atteinte à l'objet.

L'objectif final consistait à procéder à un classement des bâtiments dignes d'intérêt, de les pérenniser et de faciliter l'obtention d'une aide (conseils d'un architecte, subventions, ...).

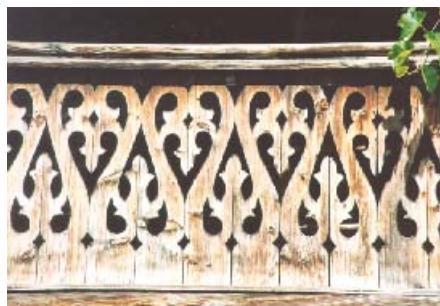
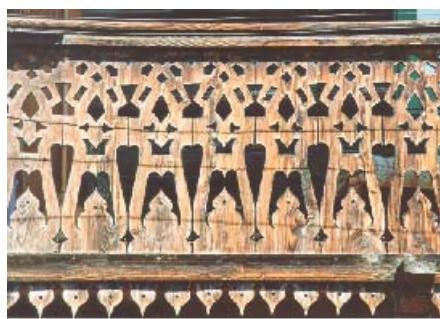


*Une maison typique du Val d'Hérens: un bloc de bois pour les chambres sur un socle de pierre en L.*

*Ci-dessous : Une planète gravée. Deux balustrades richement ouvragées.*

*Ci-dessous à gauche : Les pieds d'un grenier.*

*Une frise.*



\* Patrimoine: étymologiquement signifie: ensemble des biens hérités du père.

De ce fait, lentement, bâtiment par bâtiment, voire simplement étage par étage ou encore par plus petites touches de réfection de la peinture, d'une toiture ou d'une porte, la somme des interventions mineures ou lourdes transforme ces bâtiments typiques en maisons passe-partout et le village perd son charme. Il faut aussi compter avec de nouvelles constructions dont les teintes, les matériaux ou les proportions ne s'intègrent pas bien dans le site.

A en croire le règlement des constructions, ni le Conseil municipal, ni l'Assemblée primaire ne souhaitent cette évolution en cours. En effet, l'art. 52 du Règlement communal des constructions (voir encart) précise qu'en zone village, il n'y a pas de liberté architecturale et que tout projet doit être présenté pour préavis au Conseil municipal avant d'être élaboré pour commencer la procédure d'enquête publique. Cette obligation semble ignorée d'une grande partie de la population qui procède à des transformations hors procédure ou qui propose à l'enquête publique des projets inacceptables, sans en avoir préalablement informé les autorités. Cela aboutit à des conflits, des pénalités, des retards et des surcoûts.



*La maison Hallier au Villard vers 1900 et aujourd'hui.*

*Le linteau gravé de la Majorie.*

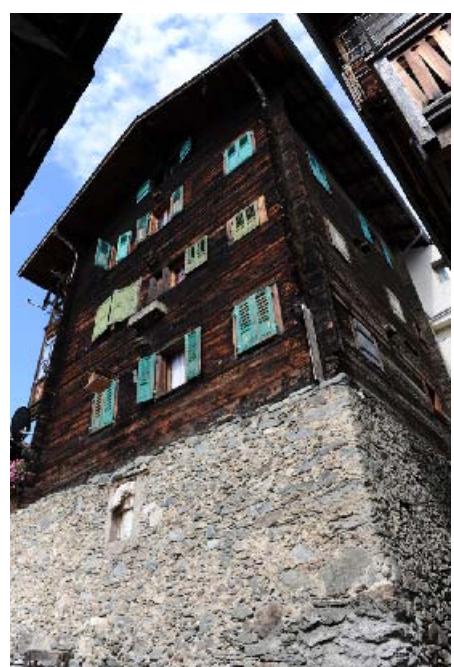
*Une maison à Fondvillaz et une maison sur la place du Cotter.*





*Il n'appartient qu'aux Bacounis de perpétuer l'harmonie et la cohérence de leurs hameaux d'une part, l'esthétique et le soin des détails de chacune de leurs bâisses d'autre part.*

*Cela suppose simplement respect du travail des aïeux et capacité de faire appel aux spécialistes pour intégrer les constructions et les interventions nouvelles. Comme le démontrent les exemples cités plus bas, il ne s'agit pas de muséifier Vex, mais de s'inspirer de modèles qui ont fait leurs preuves ailleurs.*



# REGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES

## Art. 52 ZONE 1 Zone village

### a) Définition et but

Cette zone a pour but :

- de sauvegarder les bâtiments particulièrement intéressants, ainsi que la typologie architecturale du vieux village et de ses abords;
- (...)

### b) Demande préalable

Avant toute demande d'autorisation de construire, une demande préalable de principe est soumise à la commune.

### c) Options architecturales

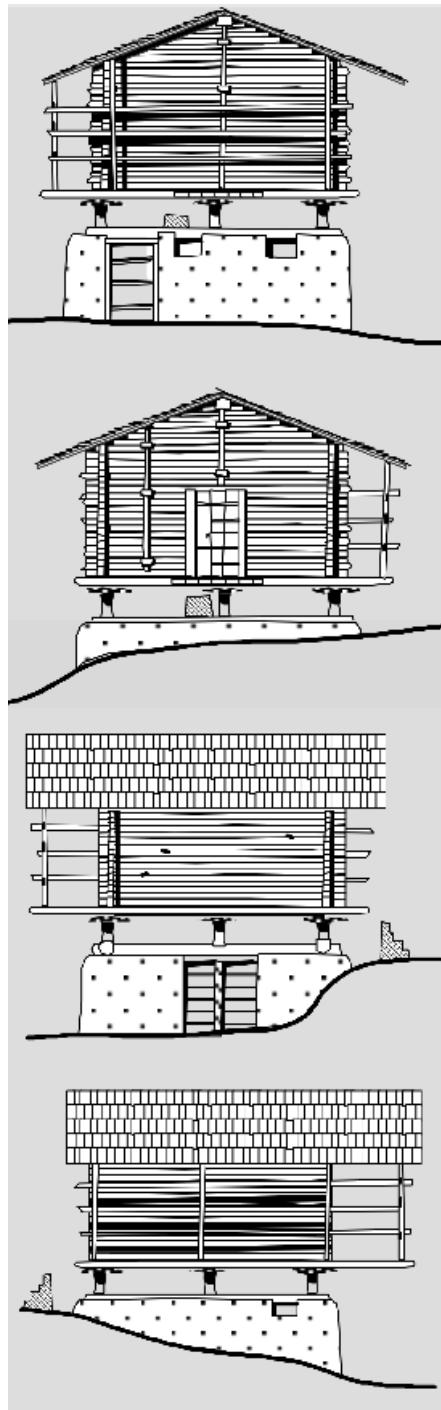
Dans cette zone, la liberté de conception architecturale est exclue. Les constructions nouvelles doivent s'harmoniser aux constructions existantes. Les transformations doivent respecter le caractère architectural de l'édifice existant.

Le choix des matériaux est soumis à l'approbation de la commune.

## Art. 43 Clause esthétique

Les constructions doivent présenter un aspect architectural satisfaisant et respecter le site. Le Conseil municipal a le droit de s'opposer à toute construction ou démolition de nature à compromettre l'aspect ou le caractère d'un site, d'une localité, d'un quartier, d'une rue ou nuisant à l'aspect d'un édifice de valeur historique, artistique ou pittoresque, même si elle ne se heurte à aucune disposition réglementaire particulière.

Il peut être fait appel à l'avis d'experts.



## RACCARDS & GRENIERS

*Les bâtiments agricoles présentent également un grand intérêt esthétique et patrimonial.*

Les raccards se distinguent aisément des greniers par leur poutres non équarries qui laissent passer le vent et les oiseaux. C'est qu'ils servaient au séchage des céréales et au vannage.

Pour cette opération de courte durée et nécessitant de l'air, les déprédatrices des oiseaux, qui s'insinuaient entre les poutres, devaient être tolérées.

L'allée centrale, souvent ouverte aux deux extrémités, est constituée d'un platelage jointif, avec des rebords le faisant ressembler à une vaste baignoire. C'est là que devaient tomber les grains lors du vannage.

Vex compte au moins encore 42 greniers et 32 raccards.

*Les quatres faces d'un raccard typique avec son balcon de séchage.*

*Un raccard.*



Vex / Conserver le patrimoine bâti / 05.2012

**Les greniers** sont de petites bâties conçues pour protéger la nourriture et les habits contre les souris et les oiseaux. Ils servent aussi de coffres-forts pour les biens les plus précieux. Tout cela explique les poutres soigneusement ajustées, les portes munies d'une solide serrure, les pieds surmontés d'une pierre ou d'un obstacle en bois.

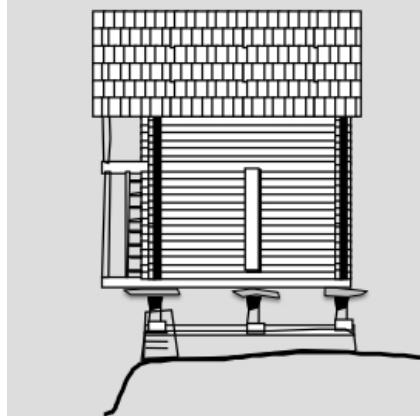
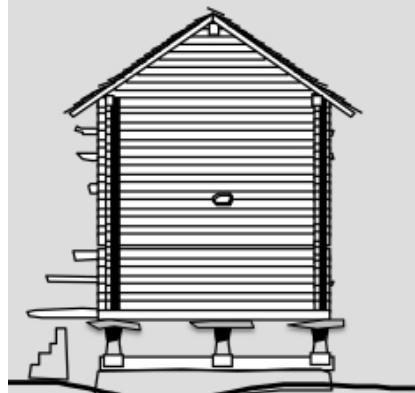
Trop petits pour servir d'habitation, ils peuvent être utilisés sans transformation, comme bibliothèque, débarras, penderie pour les habits hors saison, ... Malheureusement, certains disparaissent.

*Trois faces d'un grenier typique.*

*Un grenier monté sur des protections... en bois !*



05.2012 / Vex / Conserver le patrimoine bâti



#### Art. 44 Objet digne de protection

Les objets dignes de protection comprennent les constructions particulièrement intéressantes mentionnées dans le plan d'inventaire des villages.

Le Conseil municipal peut édicter des mesures particulières pour la mise en valeur des objets dignes de protection.



#### PROCEDURE A SUIVRE POUR UN PROJET DE RENOVATION EN ZONE VILLAGE ET EXTENSION DU VILLAGE

- 1) Le requérant décrit ses intentions accompagnées d'une esquisse sommaire.
- 2) Il adresse ce document à la commune avec une demande de rencontre.
- 3) La commune l'invite à une séance de discussion pour définir de la démarche préparatoire ou faire appel à l'expert de la commune.
- 4) Le requérant présente son avant-projet tenant compte des décisions.
- 5) La commune valide les conditions-cadres permettant de lancer le projet en vue de la demande d'autorisation.

## DES INTERVENTIONS REUSSIES

Divers exemples montrent qu'il est possible de rénover dans le respect du site: réfection de la **maison Ami Favre** au sommet de la Lay, restauration de la **maison David Pitteloud et Vincent Dussez** à Ypresse, transformation de la **grange de Rosette Pitteloud** en appartement, ouverture d'une fenêtre selon la technique traditionnelle par **Jean-Louis Rudaz**.

Dans l'esprit qui anime la restauration de la maison Gauthier, stimulé par l'inventaire initié par le projet de Parc naturel régional (voir encart), le Conseil municipal a défini la conduite à suivre (voir encart) et décidé de mettre à disposition des citoyens les services d'un architecte conseil pour guider l'élaboration de l'avant-projet.

Malgré l'abandon du parc naturel, cette idée sera maintenue aux frais de la commune. Dans les faits, chaque requérant annonçant son intention de rafraîchir les façades, corriger une porte, refaire sa toiture ou adapter un balcon pourra **disposer de l'aide d'un architecte reconnu comme expert en patrimoine** par la commune.

De plus, en phase de réalisation, dans la mesure du possible, la commune soutiendra les demandes d'aides adressées au Service des bâtiments, des monuments et de l'archéologie.

Deux projets récents illustrent le résultat de cette démarche bénéfique aux requérants et à la collectivité.



La maison Ami Favre.



La maison Pitteloud-Dussez.



La grange à Rosette (dessus) et la fenêtre à Jean-Louis (ci-dessous).



Vex / Conserver le patrimoine bâti / 05.2012

## LE PROJET MATHIEU A FONDVILLE



No 1.



No 2.



Projet mis à l'enquête publique.



Au fond du village, Bernard Mathieu projette de construire un immeuble. En 2010, il propose un projet (no 1) adapté à la plaine. La commission des constructions et la commission des sites lui demandent de **revoir sa copie** de façon à s'intégrer au tissu du vieux village par des volumes accordés aux maisons voisines, des façades mixtes de pierre et de bois, des toitures à différents niveaux.

**Decorrections en corrections**, craignant pour la rentabilité de son projet, le promoteur présente une **xème** version (no 2) qui s'approche de la cible, mais le corps de bâtiment de droite est trop massif. La commune lui demande encore un effort et c'est **après plusieurs essais** que les commissions laissent le projet partir en procédure d'enquête publique.

Finalement cet immeuble comptera cinq appartements desservis par un ascenseur répondant aux normes pour handicapés. Il sera intégré aux volumes très découpés du voisinage dans le but de respecter au mieux l'image du village.

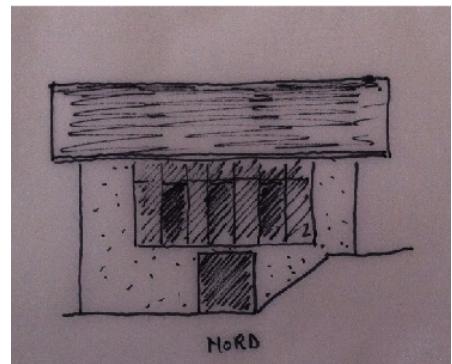
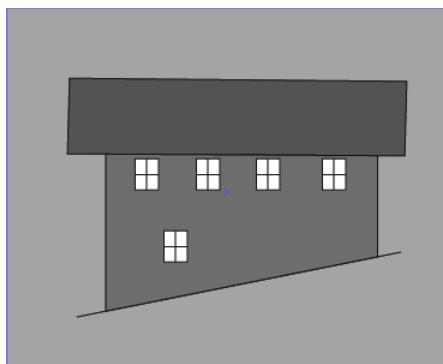
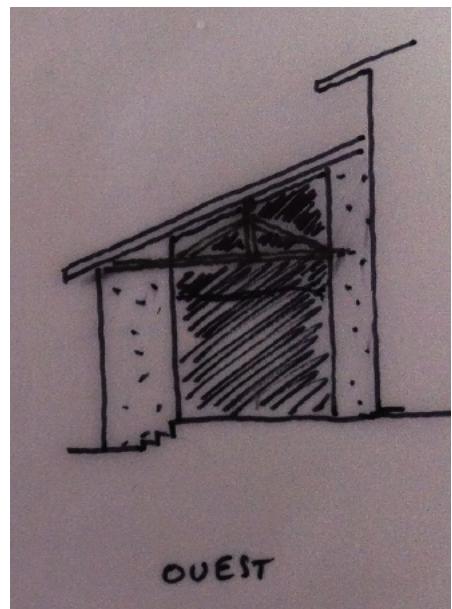
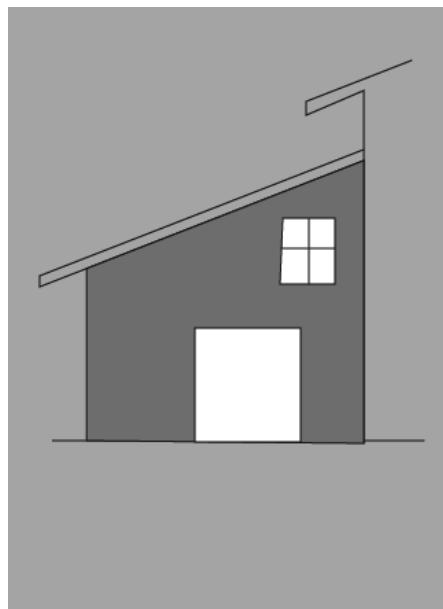
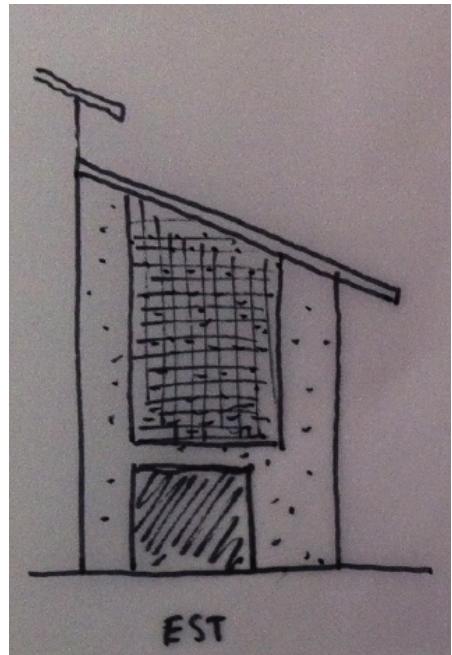
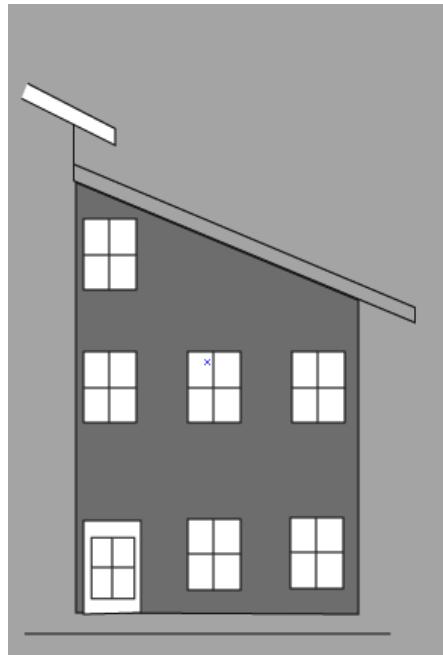
Le photomontage montre ce que l'on pouvait craindre avec le projet initial.

**Ne reste qu'à régler les détails:** ajustement et couleur du bois, épaisseur des avant-toits,...

Merci à Bernard Mathieu d'avoir joué le jeu !

## LE PROJET MORON AU COEUR DE VEX

Chacun connaît cette grange des années 30-50 accolée à une maison typique en dessous de l'ancienne poste. Le nouveau propriétaire a proposé sa vision à la commune (colonne de gauche). S'agissant d'un citoyen agissant à titre privé, une liste d'architectes conseils a été mise à sa disposition. Les esquisses de Patrice Gagliardi (colonne de droite) montrent la direction dans laquelle Ruben Moron va désormais développer son projet. Le choix proposé et retenu d'un commun accord consiste à conserver l'aspect «grange en plots ajourés» pour éviter de créer une «villa» accolée à cette maison ancienne et rester au plus proche de l'état actuel. La façade rue aura un aspect lanterne, la façade nord sera vitrée donnant beaucoup de lumière à l'appartement et à l'ouest sera conservé un aspect de grande porte de hangar ou de grange.



*Photomontage du projet no 1.  
Les trois faces du projet initial à gauche et la version proposée par l'architecte à droite.*

*Deux photographies du bâtiment dans son état actuel.*



<b>RECAPITULATION DU COMPTE FINANCIER</b>							
<b>FONCTIONNEMENT MENAGE ORDINAIRE</b>	<b>Comptes 2011</b>		<b>Budget 2011</b>		<b>Comptes 2010</b>		
	<b>CHARGES</b>	<b>REVENUS</b>	<b>CHARGES</b>	<b>REVENUS</b>	<b>CHARGES</b>	<b>REVENUS</b>	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
0 Administration générale	1'238'522.28	472'345.00	1'192'350.00	473'500.00	1'182'837.42	449'286.15	
1 Sécurité publique	551'013.05	255'782.35	498'500.00	134'000.00	434'886.05	191'847.80	
2 Enseignement et formation	2'184'559.85	944'867.90	2'120'100.00	886'200.00	2'048'152.95	811'122.00	
3 Culture, loisirs et culte	393'669.85	59'113.85	483'150.00	52'200.00	332'032.25	49'792.20	
4 Santé	67'594.15	-	70'000.00	-	79'587.90	-	
5 Prévoyance sociale	570'951.65	189'405.85	572'600.00	172'500.00	519'159.60	152'282.45	
6 Trafic	1'808'768.65	798'153.00	1'925'300.00	680'700.00	1'726'879.35	515'088.40	
7 Prot. et aménag. environnement	1'823'342.45	1'723'433.35	2'082'700.00	1'770'000.00	1'919'322.50	1'842'067.90	
8 Economie publique	456'042.15	368'344.65	438'300.00	405'800.00	551'367.80	456'944.65	
9 Finances et impôts	457'786.81	6'705'971.64	331'700.00	6'172'140.00	278'932.30	6'478'965.14	
	9'552'250.89	11'517'417.59	9'714'700.00	10'747'040.00	9'073'158.12	10'947'396.69	
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>1'965'166.70</b>		1'032'340.00		1'874'238.57		
	<b>11'517'417.59</b>	<b>11'517'417.59</b>	<b>10'747'040.00</b>	<b>10'747'040.00</b>	<b>10'947'396.69</b>	<b>10'947'396.69</b>	
<b>INVESTISSEMENTS TRAVAUX NOUVEAUX</b>							
<b>INVESTISSEMENTS TRAVAUX NOUVEAUX</b>	<b>Comptes 2011</b>		<b>Budget 2011</b>		<b>Comptes 2010</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
0 Administration générale	82'207.80	-	45'000.00	-	32'462.05	-	
1 Sécurité publique	28'697.05	-	125'000.00	-	82'709.85	-	
2 Enseignement et formation	220'000.00	-	200'000.00	-	484'270.85	-	
3 Culture, loisirs et culte	212'533.50	-	100'000.00	-	312'320.40	-	
4 Santé	-	-	-	-	-	-	
5 Prévoyance sociale	61'881.70	28'453.00	-	-	573'497.85	57'532.75	
6 Trafic	1'354'312.55	97'970.00	1'410'000.00	650'000.00	706'396.85	185'000.00	
7 Prot. et aménag. environnement	770'502.45	282'000.00	745'000.00	110'000.00	852'993.70	37'749.80	
8 Service économique	531'676.95	369'000.00	725'000.00	480'000.00	97'720.80	-	
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-	
	3'261'812.00	777'423.00	3'350'000.00	1'240'000.00	3'142'372.35	280'282.55	
<b>Excédent des dépenses du compte des investissements</b>	<b>2'484'389.00</b>		2'110'000.00		2'862'089.80		
	<b>3'261'812.00</b>	<b>3'261'812.00</b>	<b>3'350'000.00</b>	<b>3'350'000.00</b>	<b>3'142'372.35</b>	<b>3'142'372.35</b>	

**Commune de Vex - Compte annuel 2011**

<b>RECAPITULATION DU COMPTE FINANCIER</b>						
<b>Fonctionnement et investissements</b>	<b>Comptes 2011</b>		<b>Budget 2011</b>		<b>Comptes 2010</b>	
	Fr.		Fr.		Fr.	
Excédent des revenus / fonctionnement	1'965'166.70		1'032'340.00		1'874'238.57	
Excédent des dépenses / investissements	2'484'389.00		2'110'000.00		2'862'089.80	
Montant conforme à l'excédent des dépenses du compte financier <i>(excédent des dépenses en 2010)</i>	<b>-519'222.30</b>		<b>-1'077'660.00</b>		<b>-987'851.23</b>	
<b>COMPTE DES VARIATIONS DE LA FORTUNE</b>	<b>Comptes 2011</b>		<b>Budget 2011</b>		<b>Comptes 2010</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Le compte des variations de la fortune reprend l'excédent des dépenses du compte financier pour un montant de <i>(excédent des dépenses en 2010)</i>	519'222.30		1'077'660.00		987'851.23	
Les travaux d'investissements portés en augmentation des actifs à amortir s'élèvent à		3'261'812.00		3'350'000.00		3'142'372.35
Les subventions et participations de tiers diminuent les actifs à amortir de	777'423.00		1'240'000.00		280'282.55	
Les amort. comptables ordinaires calculés sur les actifs à amortir s'élèvent à	361'788.00		286'007.00		286'580.90	
Les amortissements comptables complémentaires calculés sur les actifs à amortir s'élèvent à	1'577'607.00		740'000.00		1'530'514.90	
<b>Autres mouvements</b>						
Les amortissements comptables du patrimoine financier représentent <i>(actions Télé-Evolène SA)</i>	9'990.00	9'990.00	-	-	-	-
La participation au fonds des abris PC s'élève à	74'100.00	74'100.00	40'000.00	40'000.00	49'950.00	49'950.00
Le prélevement au fonds de réserve des eaux usées représente <i>(versement au fonds en 2010)</i>	66'810.80	66'810.80	-	-	24'850.20	24'850.20
<b>Compte tenu de tous ces éléments les comptes de la municipalité bouclent par un boni de</b>	<b>3'386'941.10</b>	<b>3'412'712.80</b>	<b>3'383'667.00</b>	<b>3'390'000.00</b>	<b>3'160'029.78</b>	<b>3'217'172.55</b>
	<b>25'771.70</b>		<b>6'333.00</b>		<b>57'142.77</b>	
	<b>3'412'712.80</b>	<b>3'412'712.80</b>	<b>3'390'000.00</b>	<b>3'390'000.00</b>	<b>3'217'172.55</b>	<b>3'217'172.55</b>

**Bourgeoisie de Vex - Compte annuel 2011**

**BILAN COMPARE ARRETE AU 31.12.2011**

<b>ACTIF</b>		<b>31.12.2011</b>		<b>31.12.2010</b>	
<b>Patrimoine financier</b>		<b>fr.</b>	<b>840'757.46</b>	<b>fr.</b>	<b>825'522.01</b>
<b>Disponible</b>		<b>fr.</b>	<b>214'500.46</b>	<b>fr.</b>	<b>209'460.51</b>
CCP 19-6885-6		fr.	65'202.96	fr.	60'708.51
BCV c/épargne n°E 829.25.98		fr.	42'176.20	fr.	42'023.90
BCV c/c n°L 100.61.40		fr.	107'121.30	fr.	106'728.10
<b>Avoirs</b>		<b>fr.</b>	<b>526'786.35</b>	<b>fr.</b>	<b>517'966.35</b>
c/c Municipalité de Vex		fr.	113'336.05	fr.	104'582.95
Prêt à la Municipalité de Vex		fr.	400'000.00	fr.	400'000.00
Fonds de reboisement		fr.	13'450.30	fr.	13'383.40
<b>Placements et prêts</b>		<b>fr.</b>	<b>86'720.00</b>	<b>fr.</b>	<b>86'720.00</b>
Titres (actions BCV)		fr.	20.00	fr.	20.00
Prêt au Triage forestier du Cône de Thyon		fr.	86'700.00	fr.	86'700.00
<b>Transitoires</b>		<b>fr.</b>	<b>12'750.65</b>	<b>fr.</b>	<b>11'375.15</b>
Actifs transitoires		fr.	12'600.15	fr.	11'242.15
Impôts anticipés		fr.	150.50	fr.	133.00
<b>Patrimoine administratif</b>		<b>fr.</b>	<b>5.00</b>	<b>fr.</b>	<b>5.00</b>
<b>Investissements propres</b>		<b>fr.</b>	<b>4.00</b>	<b>fr.</b>	<b>4.00</b>
Bâtiment (centre forestier)		fr.	1.00	fr.	1.00
Local travaux publics		fr.	1.00	fr.	1.00
Vignes		fr.	1.00	fr.	1.00
Terrains		fr.	1.00	fr.	1.00
<b>Subvention d'investissement</b>		<b>fr.</b>	<b>1.00</b>	<b>fr.</b>	<b>1.00</b>
Fondation du Patrimoine de Vex		fr.	1.00	fr.	1.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>fr.</b>	<b>840'762.46</b>	<b>fr.</b>	<b>825'527.01</b>
<b>PASSIF</b>			<b>31.12.2011</b>		<b>31.12.2010</b>
<b>Engagements en faveur de tiers</b>		<b>fr.</b>	<b>8'863.25</b>	<b>fr.</b>	<b>38'868.00</b>
<b>Engagements courants</b>		<b>fr.</b>	<b>2'400.00</b>	<b>fr.</b>	<b>32'404.75</b>
Créanciers		fr.	2'400.00	fr.	32'404.75
<b>Dettes à court terme</b>		<b>fr.</b>	<b>6'463.25</b>	<b>fr.</b>	<b>6'463.25</b>
c/c Fondation Patrimoine de Vex		fr.	6'463.25	fr.	6'463.25
<b>Engagements envers les financements spéciaux</b>		<b>fr.</b>	<b>13'450.30</b>	<b>fr.</b>	<b>13'383.40</b>
Fonds de reboisement		fr.	13'450.30	fr.	13'383.40
<b>Passifs transitoires</b>		<b>fr.</b>	<b>3'937.70</b>	<b>fr.</b>	<b>330.00</b>
Passifs transitoires		fr.	3'937.70	fr.	330.00
<b>Fortune nette</b>		<b>fr.</b>	<b>814'511.21</b>	<b>fr.</b>	<b>772'945.61</b>
Excédent d'actif au 01.01.11	fr.	772'945.61			
<b>Bénéfice de l'exercice 2011</b>	fr.	<b>41'565.60</b>	fr.	814'511.21	
Excédent d'actif au 01.01.10	fr.	713'586.41			
<b>Bénéfice de l'exercice 2010</b>	fr.	<b>59'359.20</b>			772'945.61
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>fr.</b>	<b>840'762.46</b>	<b>fr.</b>	<b>825'527.01</b>

## INFOS UTILES

### CHÔMAGE

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, les personnes devant s'inscrire au chômage ne peuvent plus venir à l'administration communale, mais doivent se présenter directement à l'Office Régional de Placement (ORP) à Sion.

### HORAIRES DE LA CRÈCHE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi:  
7h00-18h30  
Mercredi: 7h00-12h00  
Nous accueillons les enfants à partir de 18 mois.

### HORAIRES DE L'UAPE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi:  
7h00-9h00 / 12h00-13h30 /  
16h00-18h30  
Mercredi : 7h00-9h00  
Pour toutes informations complémentaires :  
tél. : 027 207 13 09  
E-mail : julie.sierro@vex.ch

### LIENS UTILES

[www.vex.ch](http://www.vex.ch)  
[www.paroisses-val-herens.ch](http://www.paroisses-val-herens.ch)  
[www.skiclubvexthyon.ch](http://www.skiclubvexthyon.ch)

## Tri des déchets

Avec le retour du printemps, c'est l'occasion de sensibiliser la population à certains problèmes facilement réglables.

Trop de personnes pensent encore qu'il suffit d'ouvrir le couvercle des Moloks pour vider toutes sortes de détritus non emballés et surtout inappropriés à ce genre de collecteur.

Il est donc rappelé que vous devez mettre vos ordures ménagères dans des sacs prévus à cet effet et bien fermés. Les autres détritus doivent être apportés aux déchetteries des Collons ou de Vex aux heures d'ouverture ci-après :

#### Les Collons:

du lundi au samedi de 8h00 à 17h00

#### Vex:

le mercredi	de 13h30 à 17h00
	(du 01.11 au 31.03)
	de 13h30 à 18h00
	(du 01.04 au 31.10)
le samedi	de 09h00 à 12h00
	(du 01.04 au 31.10)
	de 13h30 à 17h00
	(toute l'année)

Important:

Chacun est prié de se conformer strictement aux indications de la personne préposée à la déchetterie. Afin d'en faciliter le dépôt et d'éviter tout encombrement, nous vous invitons à procéder au tri de vos déchets au moment du chargement.

Les déchets de toutes sortes, les feuilles mortes et tout autre matériau ne peuvent et ne doivent pas être déposés dans les Moloks, ni dans les écopoints. La police effectuera des contrôles afin de garantir la propreté de ces lieux.

L'écopoint de la «Coliore» va être équipé d'un Molok collecteur de carton/papier. En outre la présence d'une caméra de vidéosurveillance permettra de combattre les incivilités rencontrées quotidiennement à cet endroit.

Toute négligence ou infraction sera sanctionnée d'une amende.

*Willy Mayor  
Responsable des déchetteries*

## Remerciements

Soucieux de sécuriser les routes et chemins publics, le Conseil municipal a demandé à certains propriétaires de réparer des toitures défectueuses pouvant présenter un danger. La grande majorité des propriétaires a joué le jeu, consentant parfois à investir des montants disproportionnés par rapport à la valeur vénale de certains édifices (granges, raccards, ...).



Les autorités adressent donc un grand MERCI aux Bacounis «réactifs»!



Au départ de l'impasse Bonfil: en chantier et après rénovation.

## Thyon-Les Collons : Une première saison satisfaisante pour la nouvelle patinoire !

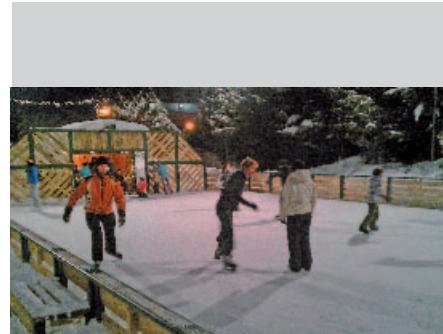
Grande nouveauté aux Collons lors de l'hiver qui vient de se terminer. La place de jeu a en effet accueilli une surface de glace de 250 m<sup>2</sup> qui a ravi les hôtes de la station. De décembre à mars, cette patinoire a proposé une offre de divertissement supplémentaire à tous les touristes mais aussi à la population de la région.

Fruit d'une réflexion menée entre la commune de Vex et la société de développement de Thyon-Région, cette nouvelle infrastructure a convaincu nous indique Eric Crettaz, directeur de l'OT: «Cette surface de glace répond clairement à la demande. Elle comble le manque d'activité d'après-ski qui était constaté depuis quelques hivers et permet aussi de créer un centre de rencontre dans le village.»

En période de haute saison, un cabanon était ouvert et permettait de louer des patins mais aussi de boire un thé chaud ou un vin chaud. «Ce sont surtout les enfants qui appré-

cient de patiner, il est donc important de proposer un service qui peut intéresser les parents afin de laisser le temps aux enfants de se divertir!». Mais les plus petits restent la priorité de l'office du tourisme et de nombreuses activités organisées ont eu lieu sur ce nouveau centre du village. On pourrait citer comme exemple des petits tournois de hockey, des visites de la mascotte Foxy, des jeux de slalom et d'obstacles mais aussi des initiations au curling et des disco-glace pour les plus âgés !

Après un premier bilan très positif, la patinoire sera donc acquise et remise en place par la commune de Vex pour l'hiver prochain mais avant cela elle se transformera en un espace multisports en gazon synthétique qui permettra à tout le monde de s'adonner à son sport favori que ce soit le football, le basketball, le handball, le volleyball ou encore le tennis-ballon.



Soirée «après-ski» à la patinoire.



Le HC Sion en visite.



Espace multisports: patinoire durant l'hiver.

## Nouveau site internet

Avez-vous déjà pris le temps de visiter notre nouveau site internet?

Elaboré avec un grand souci de clarté, simple d'accès, il vous offre une source d'informations utiles et sympathiques ! Conçu de manière à satisfaire au mieux aux attentes de tout un chacun, il vise à répondre à vos questions d'ordre administratif et à satisfaire votre curiosité sur les aspects historiques, culturels ou touristiques de notre commune.

Vous y trouverez également un calendrier des manifestations régulièrement mis à jour par les sociétés locales elles-mêmes.

Enfin, un guichet virtuel a vu le jour. Par ce biais, il est simple et pratique d'annoncer un départ et/ou une arrivée dans la commune, un changement d'adresse ou encore vos demandes de documents officiels. N'hésitez plus! Une seule adresse: [www.vex.ch](http://www.vex.ch).

A screenshot of the official website for the municipality of Vex. The header features the town's name 'VEX' in large white letters against a dark blue background. Below the header, there is a navigation menu with links like 'ACCUEIL', 'INFORMATIONS', 'ACTIVITÉS', 'TOURISME', 'HABITER', 'EMPLOI', 'CONTACT', and 'LIENS'. The main content area contains a large image of a modern building with a glass facade and a large sculpture in front of it. There is also some descriptive text and smaller images related to the town's history and culture.



## Au revoir Président !

Narcisse Micheloud nous a quittés. Président de notre commune de 1965 à 1988, l'homme a marqué de son empreinte le développement de notre village et de notre station touristique. Instituteur de formation, Narcisse avait l'esprit bien trop libre et entreprenant pour consacrer sa vie professionnelle à l'enseignement. A l'âge de 24 ans, associé à son ami et contemporain Candide Udrisard, il fonde la société Combustia SA et arpente les routes de la région pour livrer mazout, charbon et briquettes jusqu'au fin fond de nos vallées.

A cette époque, Vex entrait dans la grande période de prospérité et d'expansion qui suivit l'épopée des barrages. Tout était à créer. Le village – rural – ne comptait que 800 habitants alors que Thyon et Les Collons balbutiaient leurs premières constructions. La commune fit face à ses responsabilités et le virage fut pris sans dérapage. Vex aménagea ses infrastructures: routes, réseaux d'eau potable, d'eaux usées et même d'irrigation.

En visionnaire averti, Narcisse Micheloud ouvrit également la voie aux premières collaborations inter-

communales de la vallée en participant à la construction du Cycle d'orientation d'Euseigne, à la mise en forme du Centre médico-social et à la fondation du Home St-Sylve. C'est également sous sa présidence que fut conduite la rénovation exemplaire de l'ancienne église St-Sylve, joyau du patrimoine architectural de notre canton.

Marié à Paula Favre, bacounie elle aussi, Narcisse Micheloud laisse aujourd'hui dans la peine son épouse, leurs deux filles Marylène et Dolly et leurs petites-filles Alyssa et Déborah Joyce. C'est à elles que s'adressent nos condoléances les plus sincères.

Danny Defago

